



DEVENIR LIBRAIRE

Créer ou reprendre une librairie
en Auvergne-Rhône-Alpes



Sommaire

Le Métier de libraire · 2

Créer... ou reprendre ?

Environnement professionnel · 3

Secteur de la librairie

Éléments juridiques et sociaux

Chaîne du livre

Clientèle des librairies

Informations pratiques · 8

Se former

Réaliser une étude de marché

Contacts professionnels

Aides à la librairie

L'Association Chez mon libraire · 12

Légende des pictogrammes



En savoir plus



Sources



À lire



Chiffres clés



Contacts de référence

Le Métier de libraire

Le métier de libraire fait souvent rêver ! Avant de se lancer, il est important de prendre du temps pour **se former et appréhender les exigences du métier.**

Sa complexité, mais aussi son intérêt, résident dans sa dualité : à la fois commerçant et acteur culturel, le libraire jongle entre conseils de lectures et factures à payer ! Une spécificité qui mobilise nombre de qualités et de savoirs : lire, accueillir, conseiller, transmettre, vendre, acheter, gérer, animer... telles sont les missions du libraire dans la pratique de son métier.

Le secteur de la librairie reste économiquement fragile, et fait face à de nombreux défis au quotidien, avec l'érosion des pratiques de lecture, les bouleversements technologiques (notamment le développement de la vente à distance), sans oublier les défis écologiques de plus en plus nombreux.

Malgré ce contexte, beaucoup d'entre vous rêvent de **créer ou reprendre une librairie**. De l'étude de marché à l'ouverture du magasin, le temps sera long et nombre de questions jalonneront votre parcours.

Ce document propose **des premières pistes de réflexion et de travail** pour celles et ceux qui envisagent de créer ou reprendre une librairie en Auvergne-Rhône-Alpes.

Créer... ou reprendre ?

Depuis 2019, le secteur de la librairie a connu une vague de créations inédite. Entre 2019 et 2023, ce sont pas moins de 574 créations de librairies qui ont été recensées sur le territoire français. Toutes les régions ont vu des librairies se monter, et Auvergne-Rhône-Alpes a été particulièrement représentée avec plus de 70 créations sur la période.

Plus de la moitié de ces nouvelles librairies se sont créées dans des villes de moins de 20 000 habitants, et plus d'1 sur 5 dans des communes de moins de 5 000 habitants.

Il est donc important de bien considérer le maillage du territoire avant d'envisager de s'installer.

Si l'idée première est souvent de créer une librairie, cette envie doit s'accompagner d'une étude de marché pointant un déficit d'offre sur le lieu envisagé, avec une clientèle à capter, une dynamique locale et un emplacement disposant d'une réelle visibilité.

La reprise d'une librairie déjà existante, si elle demande un investissement de départ plus important, est également plus sécurisante, surtout pour les personnes en complète reconversion professionnelle. Le fait d'avoir une clientèle déjà fidèle, une équipe expérimentée et une organisation déjà en place, permet de découvrir les différentes facettes du métier, en évitant parfois certains écueils, avant de se lancer dans d'éventuels ajustements et améliorations.

 Rimaud, Mathilde, et Axiales. « Créations 2019-2023: Où en sont les nouveaux libraires? », 20 juin 2024. [\[en ligne\]](#)

 Pour consulter des annonces de cessions de librairies en Auvergne-Rhône-Alpes, rdv sur [le site de notre association.](#)

Environnement professionnel

Secteur de la librairie

Un réseau dense et diversifié

La densité du réseau de librairies indépendantes joue un rôle central dans le maillage culturel du territoire, en permettant l'accès du plus grand nombre à la culture. Les librairies sont des commerces de proximité, mais aussi des espaces de convivialité et des lieux de vie, où les livres sont mis en scène, où l'on vient chercher les conseils des libraires et faire des rencontres dans le cadre de débats, lectures, dédicaces, ateliers...

La vitalité de ce réseau est l'un des éléments clés en faveur du **maintien de la richesse éditoriale**. Les libraires ont à cœur de faire découvrir et de soutenir les auteurs, de défendre une création exigeante, émanant parfois de petites maisons d'édition, et de faire vivre les livres dans la durée en défendant des fonds à rotation lente. Ce rôle des librairies en faveur du livre et de la lecture a d'ailleurs été conforté par le fait que les librairies ont été reconnues comme commerce essentiel en février 2021. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce maillage est déjà particulièrement dense et le choix de l'emplacement de votre librairie sera donc décisif dans la bonne réalisation de votre projet.

Un secteur économique fragile

Si ce réseau est dense, il n'en est pas moins fragile d'un point de vue économique. À la concurrence des grandes surfaces s'est ajouté ces dernières années le développement de la vente en ligne de livres, qui reste importante malgré la Loi Darcos. Pour de nombreuses librairies, et notamment les plus petites structures, l'équilibre économique est difficile à atteindre. Avec un taux de résultat net souvent inférieur à 1 %, **leur rentabilité est l'une des plus faibles de tous les commerces**. D'où la nécessité d'avoir des fonds propres suffisants au démarrage de l'activité et de gérer au mieux sa librairie et ses stocks par la suite.

💡 Xerfi Specific, SLF, et DGMIC. « L'Économie des libraires face aux crises ». juin 2024. [\[en ligne\]](#)

Qui vend des livres ?

On dénombre entre 20 000 et 25 000 points de vente du livre en France.

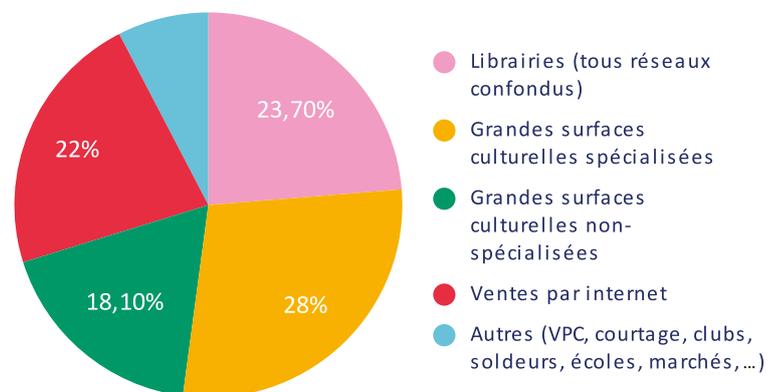
Il existe 3 700 librairies indépendantes en France, soit l'un des réseaux les plus denses au monde. Le secteur de la librairie emploie 14 000 salariés.

En Auvergne-Rhône-Alpes, on comptabilise plus de 300 librairies.

70 % des librairies en France sont généralistes et plus d'un quart des spécialisées le sont en BD. Viennent ensuite les librairies religieuses et spécialisées jeunesse.

📈 Les lieux d'achat du livre en 2023

Répartition des achats de livres neufs en valeur*



*livres imprimés neufs, hors livres scolaires, encyclopédies en fascicules, hors livres d'occasion.

💡 Service du livre et de la lecture de la DGMIC, et L'Observatoire de l'économie du livre. « Séries longues de chiffres-clés du secteur du livre », 12 avril 2024. [\[en ligne\]](#)

Éléments juridiques et sociaux

La Loi Lang

Le prix du livre est fixé par la loi Lang, Loi n°81-766 du 10 août 1981, et ses différentes applications ou modifications. Cette loi, qui a fêté ses 40 ans en 2021, stipule que **c'est la maison d'édition qui fixe le prix du livre** et instaure donc le prix unique du livre. Le point de vente ne peut vendre le livre à un prix différent ; toutefois, **une remise maximum de 5 %** (effectuée directement à la caisse ou sous forme de carte de fidélité) est autorisée. D'autre part, la loi sur l'encadrement de la vente en ligne interdit le rabais de 5 % sur les livres achetés et expédiés via internet, tout comme la gratuité des frais de port. **La loi Darcos**, entrée en vigueur en 2023, a fixé un montant minimum de 3 euros de frais de livraison pour toute commande contenant un montant de livres inférieur à 35 euros.

Ces mesures législatives partent du principe que le livre n'est pas un produit comme les autres et qu'il faut **une égalité d'accès des citoyens au livre**. En infléchissant les mécanismes du marché, la loi permet de **maintenir un réseau dense de librairies sur le territoire** et, par là même, une production éditoriale riche et diversifiée, que l'on nomme la **bibliodiversité**.

 Service du livre et de la lecture de la DGMIC. « Prix unique du livre, mode d'emploi », juin 2024. [\[en ligne\]](#)

La loi sur le droit de prêt

Les ventes aux collectivités, principalement aux bibliothèques et médiathèques, représentent environ 20 % du chiffre d'affaires des librairies en France, avec de fortes disparités selon les librairies.

Ces ventes sont encadrées juridiquement par la loi du 18 juin 2003 qui stipule que le libraire peut pratiquer **un rabais de 9 % maximum sur le prix fixé par la maison d'édition**, sauf pour les livres scolaires, pour lesquels la remise est libre. En contrepartie de ce plafonnement des rabais, les libraires financent pour une part le droit de prêt en bibliothèque (droits reversés aux auteurs et aux éditeurs) en versant à un organisme collecteur, la SOFIA, 6 % du prix de vente des livres vendus aux collectivités.

 DGMIC. « Vade-mecum de l'achat public de livres à l'usage des bibliothèques », 8 juin 2023. [\[en ligne\]](#)

A savoir

Code APE (NAF) : le libraire a un statut de commerçant et doit donc s'immatriculer au Registre du commerce et des sociétés (RCS). Le code APE du secteur de la Librairie est le 47 61Z.

Convention collective librairie : afin de prendre en compte les spécificités du secteur de la librairie et de les valoriser, une Convention Collective propre au secteur a été signée le 24 mars 2011. Convention collective nationale de la librairie, brochure 3252. Disponible aux Éditions des journaux officiels ou à consulter sur legifrance.gouv.fr.

TVA : le taux de TVA sur le livre est fixé à 5,5 %. Il s'applique sur les livres répondant à la définition fiscale du livre de la direction générale des impôts (DGI) correspondant à tous les supports papier, numérique ou audio, aux guides, annuaires, répertoires, cartes géographiques...

Délais de paiement : un règlement de la commission européenne a fixé, en 2024, une réduction des délais de paiement entre professionnels à 30 jours. Grâce à la mobilisation de plusieurs acteurs, dont notamment le Syndicat de la Librairie Française (SLF) et la Fédération Européenne des Libraires (EIBF), la librairie a été exemptée de ce règlement. Les parties négocient donc librement les délais de paiement. Le plus souvent, ceux-ci sont fixés à 60 jours fin de mois.

Chaîne du livre

Entre le nombre de titres disponibles dans le fonds de l'édition française et le flot des nouvelles parutions, la tendance à la **surproduction éditoriale augmente d'année en année**. De ce foisonnement de livres découle toute la difficulté du métier de libraire, dont une partie importante du travail va consister à faire des choix dans cette offre, gérer au mieux les flux et ses stocks, pour construire **un assortiment de qualité entre les livres de fonds et les nouveautés** en fonction du positionnement de sa librairie. Ci-dessous, des premiers repères pour s'y retrouver, de l'auteur à l'éditeur, puis du diffuseur au distributeur, pour **proposer le « meilleur » assortiment au lecteur**.

Les Auteurs

Parce qu'il crée le contenu des livres (romancier, poète, essayiste, illustrateur, traducteur...), l'auteur est le premier maillon de la chaîne du livre.

- 💡 Trouver des ressources : le site de la Société des Gens de Lettres (SGDL). [sgdl.org]
- 💡 Se tenir au courant de l'actualité des auteurs de la région : le portail des Auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes, réalisé par Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture. [auvergnerhonealpes-auteurs.org]

Les Éditeurs

Le paysage éditorial français est à la fois très dense et concentré. Répondant à la demande de toujours davantage pressante des libraires, certaines maisons d'édition commencent, petit à petit, à diminuer leur production éditoriale.

📈 L'Édition en 2023

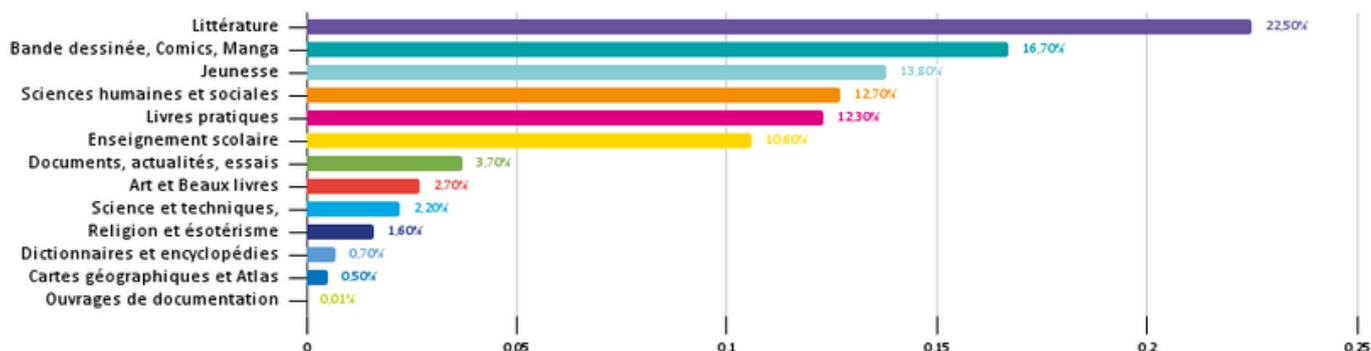
Production en titres : de 111 503 titres en 2022 à 104 364 titres en 2023 (-6,4%).

Tirage moyen : de 4 815 en 2022 à 4 382 en 2023 (-9%).

Poids des livres de poche : 26,1% des exemplaires vendus en 2023, et 15,2 % du chiffre d'affaires de vente de livres.

📈 Les Principaux secteurs éditoriaux

Part de marché des maisons d'édition en 2023 par segment éditorial



🔍 SNE. « Synthèse des chiffres de l'édition 2023-2024 », juin 2024. [[en ligne](#)]

Les Diffuseurs et distributeurs

Le diffuseur gère la commercialisation du livre : il présente et vend les nouveautés et les fonds des éditeurs aux différents points de vente du livre. Le directeur des ventes et ses équipes de représentants vont négocier les conditions commerciales (remises consenties sur le prix de vente public, échéances de paiement, conditions de retours des livres invendus...), informer les libraires et prendre les commandes pour les nouveautés et pour les fonds. Ils renvoient les informations vers l'éditeur et transfèrent aux distributeurs les informations sur les commandes des libraires. Les diffuseurs segmentent leurs clientèles en plusieurs niveaux – 1er et 2e niveau – principalement en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Le distributeur gère les flux : il est en charge de la gestion des stocks des éditeurs et du traitement physique des livres. Il entrepose les ouvrages des éditeurs, gère les titres et les quantités. Il traite les commandes des libraires, gère les comptes clients et les factures conformément aux négociations commerciales passées avec le diffuseur. Il reconnaît les retours et achemine les livres.

 Pour avoir une vision d'ensemble à jour, vous pouvez commander le **Planisphère de l'édition française**, publié chaque année par Livres Hebdo.

Ressources chaîne du livre

Syndicat national de l'édition (SNE) · sne.fr : de nombreuses ressources en ligne sur le secteur de l'édition.

Electre · electre.com : un outil bibliographique de référence.

Livres Hebdo : un magazine de référence sur l'édition française et le monde du livre. [livreshebdo.fr]

Éditeurs en Auvergne-Rhône-Alpes · editions-independantes.org : une base des éditeurs sur le site de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture (auvergnerhonealpes-livre-lecture.org) ; les actualités des éditeurs régionaux regroupés au sein de l'association Éditions indépendantes en Auvergne-Rhône-Alpes (EIRA).

Des Livres dans tous les formats

Au total, **les livres de poche représentent 15 % du chiffre d'affaires des maisons d'édition** et 26 % des exemplaires vendus. Le poche est un format surtout privilégié en littérature. En librairie, ils sont regroupés au sein de pochothèques ou, le plus souvent maintenant, interclassés avec les grands formats.

Les livres numériques représentent **6 % du chiffre d'affaires littérature des maisons d'édition** et un peu plus de 1 % pour les autres domaines, hors scolaire et universitaire. Les libraires sont peu présents sur ce marché, mais peuvent facilement vendre des livres numériques via leurs sites internet de vente en ligne, individuels ou collectifs, comme sur chez-mon-libraire.fr.

Le marché du livre audio est en plein essor, essentiellement en format numérique. Le marché échappe donc aussi en partie aux libraires.

L'achat de livres d'occasion se développe aussi fortement. Quelques libraires ont intégré cette offre dans leur magasin, d'autres songent à le faire... Attention, si la demande est croissante, la vente de livres d'occasion est très chronophage et demande des savoir-faire spécifiques.

 SNE. « Synthèse des chiffres de l'édition 2023-2024 ». Syndicat national de l'édition, juin 2024. [[en ligne](#)]

 SOFIA, SNE, et SGDL. « Baromètre sur les usages du livre numérique et audio », 12 avril 2024. [[en ligne](#)]

 SOFIA, et Ministère de la culture. « Le Livre d'occasion », 10 avril 2024. [[en ligne](#)]

Clientèle des librairies

Chaque libraire constitue sa propre clientèle en fonction de son emplacement et de son positionnement. S'il fallait toutefois définir une clientèle type de librairie, ce serait plutôt une femme, de plus de 50 ans, CSP+ !

Les Pratiques de lecture

Le livre tient toujours une place singulière dans notre société, mais on assiste depuis quelques années à **une érosion des pratiques de lectures**, notamment chez les jeunes, qui va de pair avec l'essor de la culture numérique et d'Internet.

Le CNL réalise très régulièrement des études sur les pratiques de lecture des Français en général et des jeunes en particulier.

Les Français lisent 7 livres par an en moyenne.
¼ des Français lisent très peu voire pas du tout.
¼ des Français lisent plus de 10 livres par an.

 CNL. « Les Jeunes Français et la lecture en 2024 », 9 avril 2024. [\[en ligne\]](#)

L'Achat en librairies indépendantes

La clientèle des librairies indépendantes est à la fois **fidèle et volatile**, ne s'interdisant notamment pas des achats de livres en ligne. Pour les libraires, l'enjeu est de fidéliser cette clientèle par son accueil, son offre, ses conseils et une politique de fidélisation.

L'ObSoCo a réalisé, à la demande du SLF, plusieurs études sur la clientèle des librairies indépendantes.

Les Français achètent 7 livres par an en moyenne, mais en librairie indépendante, cette moyenne est à plus de 12 livres. ⅓ des livres achetés sont des cadeaux, essentiellement des romans, puis des livres jeunesse.

 L'ObSoCo, et SLF. « Étude de la clientèle des librairies indépendantes », juin 2022 [\[en ligne\]](#) ; juin 2019 [\[en ligne\]](#).

Les Dispositifs pour les jeunes

Pass'Région · Région Auvergne-Rhône-Alpes · auvergnerhonealpes.fr

Le Pass'Région propose des avantages dits « Livres loisirs » de 15 € pour les lycéens et de 35 € pour les élèves de terminale. La grande majorité des libraires acceptent ce moyen de paiement en Auvergne-Rhône-Alpes. Le Pass ne permet plus de faire l'acquisition de livres scolaires pour les élèves en lycée général ou technologique, la région ayant mis en place un marché auquel les libraires peuvent postuler.

Jeunes en librairie · Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture · auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

Jeunes en librairie est un dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) qui permet aux enseignants de faire découvrir à leurs élèves les librairies et leur rôle essentiel dans la chaîne du livre. Il favorise aussi l'achat de livres en librairie avec la remise de bons d'achats de 30 € par élève. De nombreux libraires participent au dispositif en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pass Culture · pass.culture.fr

Le pass Culture est un dispositif interministériel qui offre 300 € aux jeunes de 18 ans, 20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans, pour faire des achats culturels. Une somme est aussi gérée par les établissements scolaires pour les sorties collectives culturelles. Les jeunes utilisent beaucoup le pass pour leurs achats de livres, notamment les mangas.

 pass Culture, et SLF. « L'Impact du pass Culture », juin 2024. [\[en ligne\]](#)

Informations pratiques

Se former

Un « bon libraire » est avant tout un grand lecteur, qui se doit d'être cultivé, curieux, ouvert... Il doit connaître les fonds éditoriaux et être à l'affût des nouveautés. D'un point de vue plus pratique, il faut aussi être un bon gestionnaire, posséder un vrai sens commerçant et des qualités relationnelles fortes, le tout assorti d'une bonne condition physique. Si vous n'avez pas encore toutes ces qualités (!), deux solutions s'offrent à vous : **avoir une expérience en librairie et se former au métier de libraire.**

Beaucoup de libraires vous diront qu'avant de se lancer à son compte, il faut avoir une expérience en librairie, idéalement à travers un emploi salarié de quelques années. Le cas échéant, vous pouvez essayer de réaliser un stage (il vous faudra alors obligatoirement une convention de stage), mais sachez qu'il est difficile d'en trouver un en librairie en dehors des structures de formation.

Les Organismes de formation de librairies

Si vous avez peu d'expérience en librairie, le premier conseil est alors de se former au métier de libraire, dans la mesure du possible. **Bien qu'aucun diplôme ne soit obligatoire** pour exercer cette profession – on peut évidemment apprendre « sur le tas » –, **suivre une formation vous fera gagner un temps précieux.**

Il existe **différentes formations initiales** pour devenir libraire : **le BP libraire**, enseigné dans la région à Villefranche-sur-Saône ; **les BUT Métiers du livre** (ex IUT) ou encore **les masters Métiers du livre**, qui peuvent proposer un parcours librairie comme à Lyon dans le cadre du nouveau master ouvert en septembre 2022.

Des formations continues, plus courtes et spécialement axées sur la reprise et création de librairies, existent aussi : elles ont été pensées pour les personnes en reconversion professionnelle qui souhaitent devenir libraire. Si l'investissement peut sembler important, il est à remettre dans un contexte général de reprise et de création.

L'École de la librairie (ex INFL) est l'organisme de référence de formation des libraires. L'école propose notamment une formation dédiée à la création/reprise de 5 semaines entrecoupées de stages et comprenant un accompagnement individualisé à l'issue de celle-ci. Ces formations ont lieu à Paris (Maisons Alfort), à distance et prochainement à Lyon, en partenariat avec notre association Chez mon libraire. Plus d'informations sur lecoledelalibrairie.fr.

Book conseil réalise aussi des formations à distance avec des parcours plus courts sur la création d'entreprise et la création/reprise. Il propose également de l'accompagnement et du coaching. Plus d'informations sur book-conseil.fr.

En attendant de suivre ces formations, nous vous conseillons aussi de passer un maximum de temps dans les librairies et les catalogues des maisons d'édition.

Vos Premières lectures de libraire

Meneghetti, Caroline, et Jean-Christophe Millois. **La Boîte à outils : du libraire (2e édition)**. La Boîte à outils. Dunod, 2024.
Collectif. **Le poulpe et l'abeille, un abécédaire de la librairie**. La Bibliothèque Gallimard. Gallimard, 2024.
Collectif. **Le Métier de libraire**. Dunod, 2024.

Réaliser une étude de marché

Au-delà des aspirations légitimes de chacun, **le projet de création de librairie doit être confronté à la réalité**. Vous aurez à réaliser votre propre étude de marché pour évaluer le potentiel du projet et maximiser ses chances de pérennité. Afin de valider sa pertinence, il vous faudra analyser :

- le territoire d'implantation et son environnement : contexte urbain, économique, démographique, socioculturel... ;
- l'analyse de la clientèle potentielle et de ses besoins (étude précise de la zone de chalandise, de la segmentation de la clientèle, des dépenses en livres...) et de l'évolution de la demande ;
- l'offre, à travers une étude précise de la concurrence, qu'on a souvent tendance à minimiser !

Il faut étudier de près la concurrence, sous tous ses aspects : emplacement, assortiment, accueil, communication, etc.

L'étude de marché vous aidera à **identifier les points faibles et forts de votre projet**, à affiner votre positionnement et votre offre : offre éditoriale, politique d'animation, communication... Cela vous permettra aussi concrètement de calculer le chiffre d'affaires potentiel prévisionnel de la librairie, et d'établir un compte de résultat et bilan prévisionnel à trois ans, pour déterminer les investissements nécessaires à la mise en œuvre de votre projet. Dans le cadre d'une reprise, une étude de marché, complète ou partielle, peut s'avérer utile pour déterminer son potentiel.

Les Éléments financiers

Comment évaluer le fonds d'une librairie et son stock ? Quel besoin en fonds de roulement (BFR) pour financer le cycle d'exploitation de ma librairie compte tenu des faibles rotations des ouvrages ? Comment établir un bilan prévisionnel sur trois ans ? Quelle rentabilité financière pour mon projet ?

Les questions financières sont déterminantes au démarrage d'un projet, mais pas toujours faciles à appréhender pour des futurs libraires au profil souvent plus littéraire que gestionnaire ! Beaucoup de librairies se montent avec des fonds propres insuffisants et les problèmes de trésorerie sont alors récurrents.

N'hésitez pas à vous faire accompagner sur ces questions qui vous rattraperont rapidement si vous ne les avez pas abordées de façon assez rigoureuse au moment du montage de votre projet.

Les Organismes à contacter

L'INSEE publie de nombreuses données locales et statistiques territoriales sur [insee.fr](https://www.insee.fr), très utiles pour affiner votre connaissance du territoire d'implantation.

Les CCI ont un rôle d'accompagnement des entreprises. Treize antennes couvrent le territoire régional. Elles proposent de nombreuses informations, notamment les indices de disparités des dépenses de consommation (IDC). Informations et coordonnées sur [auvergne-rhone-alpes.cci.fr](https://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr).

BpiFrance propose des services de conseils et d'accompagnement au montage de projet, au développement d'entreprise, aux reprises et transmissions... Et publie des fiches professionnelles avec de nombreuses informations pour les futurs créateurs et repreneurs sur [bpifrance-creation.fr](https://www.bpifrance-creation.fr). Trois contacts régionaux : Auvergne et Loire ; Rhône et Ain ; Drôme, Ardèche, Isère et deux Savoies.

Contacts professionnels

Les Outils informatiques

Les Logiciels de gestion des stocks

Compte tenu du nombre de références, la gestion unitaire des stocks en librairie demande l'aide d'un outil performant. Différents logiciels de gestion proposent des solutions spécifiques pour les libraires, dont les principaux sont :

Médialog, proposé par Tite-Live • [titelive.com](https://www.titelive.com)
Audrey Sultan • commercial@titelive.com

Ellipses, proposé par TMIC • [tmic.fr](https://www.tmic.fr)
José Jordana • j.jordana@tmic-ellipses.fr

Librisoft, proposé par 2DCOM • [2dcom.fr](https://www.2dcom.fr)
Fabienne Removille • commercial@2dcom.fr

Gestock, proposé par Kamael / leslibraires.fr • [gestock.io](https://www.gestock.io)
Lise Pansiot • contact@kamael.com

L'Observatoire de la librairie

Outil mis en place par le Syndicat de la Librairie Française, ouvert à l'ensemble des librairies indépendantes, qui regroupe actuellement près de 470 librairies.

Il propose de nombreux indicateurs économiques via des tableaux de gestion simples qui permettent aux libraires de mieux piloter leur activité et de se positionner dans le marché, en comparant leurs chiffres à ceux de leurs confrères. Depuis 2022, Verso + vous permet de visualiser plus simplement votre activité : suivi de ventes, comparaisons titres à titres, palmarès des ventes.

 SLF. « L'Observatoire de la librairie et ses outils | Syndicat de la librairie française ». SLF, 10 janvier 2022. [\[en ligne\]](#)

Les Autres ressources clés

Dilicom • [dilicom.net](https://www.dilicom.net) : organisme chargé de la transmission des commandes vers les distributeurs dans le secteur du livre.

ALIRE • [alire.asso.fr](https://www.alire.asso.fr) : association des librairies informatisées et utilisatrices de réseaux électroniques œuvrant pour le développement de l'utilisation d'outils informatiques performants.

Nina Stavisky, Déléguée générale

Les Transports en région

Prisme : la plateforme de transport de livres vers les libraires de province.

Service clientèle de Prisme

Transporteurs agréés Prisme en Auvergne-Rhône-Alpes : Groupe Besson, Géodis Calberson, XP Heppner.

Commission de liaison interprofessionnelle du livre (CLIL) • [clil.org](https://www.clil.org) : organisation qui gère la question du transport vers la province.

Sophie Salmon, Secrétaire générale

Les Organismes de référence

Avec près de 750 adhérents, **le Syndicat de la librairie française (SLF)** est le syndicat représentatif du secteur de la librairie. Il défend les intérêts moraux et matériels des libraires adhérents et est en charge de l'organisation de la profession sur le plan social. Il intervient également sur le champ commercial, le numérique, la communication, etc. Il propose par ailleurs l'opération solidaire « Donnez à lire » avec le Secours populaire et organise tous les deux ans les Rencontres nationales de la librairie, dont la dernière édition a eu lieu à Strasbourg en 2024.

Plus d'informations : [syndicat-librairie.fr](https://www.syndicat-librairie.fr).

Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture se situe au carrefour des différents métiers du livre en Région. Acteur de l'interprofession, il propose des temps de rencontre comme la rentrée des auteurs, les Rencontres interprofessionnelles du livre...

L'agence est aussi présente aux côtés des porteurs de projets, en instruisant notamment les dossiers dans le cadre du contrat de filière (voir la page suivante pour les aides en Auvergne-Rhône-Alpes).

Plus d'informations : [auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](https://www.auvergnerhonealpes-livre-lecture.org).

Aides à la librairie

Au-delà des dispositifs généraux d'aides aux entreprises (Pôle emploi, Région, France Active, OSEO ou BpiFrance...), il existe **des dispositifs d'aides nationaux et régionaux spécifiques à la librairie**, dont un certain nombre concerne directement les créations et reprises.

Les Aides en Auvergne-Rhône-Alpes

L'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le CNL ont signé **un contrat de filière Livre**, qui propose notamment un dispositif d'aides directes aux librairies. Il couvre **plusieurs volets**, dont un consacré à **l'investissement**, avec notamment l'aide à la création d'une librairie généraliste dans un territoire dépourvu de librairie indépendante et à **la reprise** d'une librairie généraliste ou spécialisée. Ces aides peuvent couvrir l'achat du fonds de commerce, du stock, l'informatique, les travaux de rénovation, l'agrandissement, la mise aux normes, l'accessibilité, l'aménagement du local, l'achat de mobilier, d'éclairage et de signalétique.

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes – Service livre et lecture

Axelle Redon, Conseillère livre et lecture
Ain, Rhône, Métropole de Lyon, Haute-Savoie
axelle.redon@culture.gouv.fr

Anne-Marie Boyer, Conseillère livre et lecture
Drôme, Isère, Savoie
anne-marie.boyer@culture.gouv.fr

Nicolas Douez, Conseiller livre et lecture
Allier, Ardèche, Loire, Haute-Loire, Cantal, Puy-de-Dôme
nicolas.douez@culture.gouv.fr

Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture

Lucie Gentile-Mazet,
Chargée de mission économie du livre
l.gentile@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction de la culture

Sophie Rotkopf, Vice-présidente déléguée
à la culture et au patrimoine
sophie.rotkopf@auvergnerhonealpes.fr

Alexandra Aizier-Bruckert, Responsable du service
Industries culturelles
alexandra.aizier-bruckert@auvergnerhonealpes.fr

Julien Guillot, Chargé de mission livre,
tous départements
julien.guillot@auvergnerhonealpes.fr

Charline Roguet,
Chargée de mission économie du livre
c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

Les Aides nationales

Association pour le développement de la librairie de création (ADELC)

L'association a vocation à soutenir la librairie indépendante de qualité. Elle aide à la création et à la reprise, majoritairement sous forme d'entrée dans le capital (à hauteur de 5 % minimum) et d'apports en compte courant faisant l'objet d'un accord de remboursement à taux zéro. **Plus d'informations : adelc.fr.**

Bourse Jeune libraire de la Fondation Jean-Luc Lagardère

La fondation propose des bourses pour les futurs libraires de moins de 35 ans.
Plus d'informations : fondation-jeanlucagardere.com.

Centre national du livre (CNL)

Établissement public administratif du ministère de la Culture, cette institution soutient les acteurs de la chaîne du livre par divers dispositifs. Le CNL propose aux créateurs et repreneurs de librairies **une aide économique** sous forme de subvention et/ou prêt, destinée à financer : la constitution d'un stock d'ouvrages ; la réalisation de travaux ; l'acquisition d'un mobilier ou de matériel et d'outils liés au secteur de la librairie ; l'acquisition d'un droit au bail, d'un fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie. Depuis 2024, cette aide peut être majorée pour les librairies démontrant "une exigence particulière en matière de sobriété environnementale et énergétique."
Plus d'informations : centrenationaldulivre.fr.

Chez mon libraire

L'Association des libraires en Auvergne-Rhône-Alpes

Chez mon libraire, de son nom administratif Libraires en Auvergne-Rhône-Alpes, regroupe aujourd'hui **plus de 200 librairies indépendantes dans la région.**

Nous avons pour mission de promouvoir et défendre la librairie indépendante et par là même de renforcer la promotion de la lecture. L'association est un lieu d'échanges privilégié pour les libraires, où les problématiques de concurrence sont mises de côté.

Nos actions se déploient autour de deux grands axes :

- **l'accompagnement et la professionnalisation des libraires** : réflexions sur les pratiques professionnelles, partage de données, ressources en ligne, formations et ateliers... ;
- **la promotion du réseau des librairies** : outils de communication mutualisés, bons cadeaux communs, site commun de réservation **chez-mon-libraire.fr**...

L'accueil des créateurs et repreneurs de librairies

Forte de notre connaissance fine du réseau des librairies dans la région, l'association peut **vous conseiller sur vos projets de reprise ou de création de librairie en Auvergne-Rhône-Alpes.**

Merci de nous contacter le plus à l'amont possible et de nous envoyer un premier descriptif de votre projet par mail. Nous pourrions alors échanger sur rendez-vous, sur place ou à distance.

Pensez également à consulter régulièrement nos offres de cessions de librairies dans la région, sur le site de l'association **asso.chez-mon-libraire.fr** et sur **notre page LinkedIn.**

Contacts

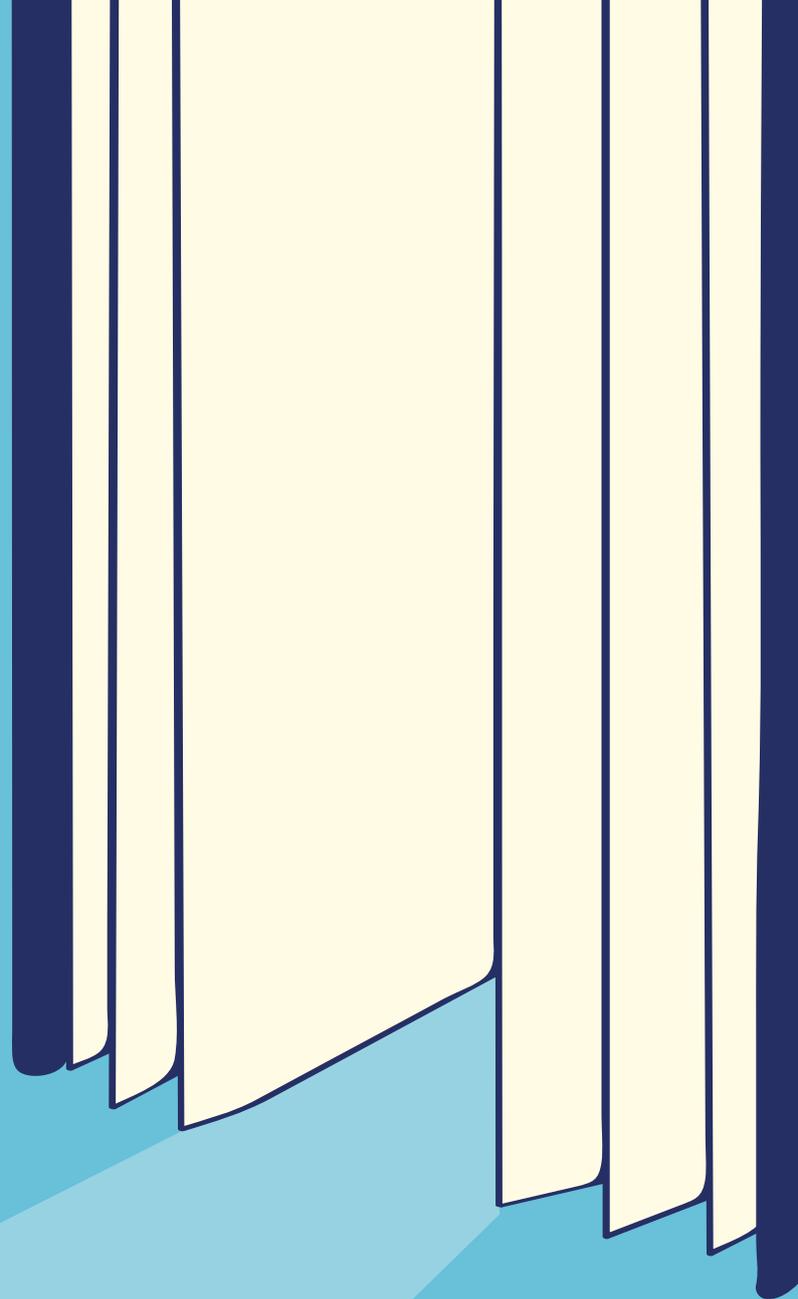
Marion Baudoin – Déléguée générale
m.baudoin@chez-mon-libraire.fr

Thomas Perelmuter – Chargé de relations libraires
t.perelmuter@chez-mon-libraire.fr

Sarah Schweighoffer – Chargée de communication
s.schweighoffer@chez-mon-libraire.fr

Soutenue par





Association Chez mon libraire

24, rue Jean Baptiste Say – 69 001 Lyon

asso.chez-mon-libraire.fr

chez-mon-libraire.fr

